

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 03 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 21/04/2023

Date d'affichage : 10/05/2023

N° Délibération : 16-05-2023

Présents : MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par M. Vincent RETOURNÉ, Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Michel VAN DE VELDE.

Absents : Mme Chrystèle CATEL, M. Marino PEGORARO, M. Hervé PROYART.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Gabriel LEFEVRE est nommée secrétaire de séance.

DEL N°16-04-2023 OBJET : Effacement du réseau électrique en conducteurs nus avec tronçons en isolé torsadé par la FDE80 :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'effacement du réseau électrique en conducteurs nus avec tronçons en isolé torsadé dans les secteurs de la commune suivants : Route d'Ailly sur Noye, RD920, rue Thiers, rue de Beauvoisy et chemin de Castel.

La réalisation des travaux électriques s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques le cas échéant.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 551 568.95 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement

Suivant :

Travaux électriques Phase 1 :

- Participation de la commune 40 % du coût HT de l'opération	44 220,96 €
- Montant pris en charge par la Fédération 60 % soit	66 331,44 €
- TVA avancée par la Fédération	21 057,60 €

TOTAL TTC 131 610,00 €

Travaux électriques Phase 2 :

- Participation de la commune 55 % du coût HT de l'opération	78 285,32 €
- Montant pris en charge par la Fédération 45 % soit	64 051,63 €
- TVA avancée par la Fédération	27 111,80 €

TOTAL TTC 169 448,75 €

Récapitulatif des participations sur la totalité des travaux électriques

- Participation de la commune	122 506,28 €
- Montant pris en charge par la Fédération	130 383,07 €
- TVA avancée par la Fédération	48 169,40 €
TOTAL TTC	301 058,75 €

Travaux d'éclairage :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	46 475,95 €
- Contribution de la commune	79 108,00 €
TOTAL TTC	125 583,95 €

Travaux d'installations et de Communications Électroniques :

- Part de financement de la FDE 80 (40% du coût HT)	41 975,22 €
- Contribution de la commune 60 %	62 962,83 €
- TVA avancée par la FDE 80	19 988,20 €
TOTAL TTC	124 926,25 €

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL des travaux d'effacement :

- Part de financement de la FDE 80	199 057,24 €
- Contribution de la commune	264 577,11 €
- TVA avancée par la FDE 80	87 934,60 €
TOTAL TTC	551 568,95 €

M. le Maire précise le plan de financement pour la participation de la commune :

Emprunt	150 000,00 €
Mécénat ENERGIE TEAM	30 000,00 €
Fonds propres de la commune	84 577,11 €

M. le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 10 voix pour**, (Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE ; Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Claire DACHICOURT représentée par Michel VAN DE VELDE) **Décide :**

- **D'adopter** le projet présenté par la fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- **D'accepter** la contribution financière de la commune estimée à 264 577,11 €.

Le secrétaire de séance

Gabriel LEFEVRE




LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 10 mai 2023.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 10 mai 2023.